



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 20 mars 2017 à 19 h 45.

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Marc Grenier
Siège no 2 Monsieur Cléo Proulx
Siège no 4 Madame Josette Labbé
Siège no 5 Monsieur Marc Poulin
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Monsieur Eric Rouillard, conseiller au siège numéro 3, est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

122980-03-2017 Il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 12 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LÉGISLATION

3. FINANCEMENT À LONG TERME D'UN MONTANT DE 150 000 \$:
RÈGLEMENT NUMÉRO 540-2015 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 378 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À LA RÉFECTION ET AU PAVAGE DE LA CHAUSSÉE DU RANG SAINT-HENRI EST SUR UNE LONGUEUR DE 671 MÈTRES À PARTIR DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE DES BOURQUE
4. ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES :
DEMANDE DE SUBVENTION

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

5. REGROUPEMENT (INTÉGRATION) DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-BENOÎT-LABRE AVEC L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VILLE DE SAINT-GEORGES

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. SERVICE DES INCENDIES : AUTORISATION – ACHAT DES IMMOBILISATIONS 2017
7. COORDONNATEUR EN LOISIRS ET CULTURE – REMPLACEMENT CONGÉ DE MATERNITÉ
8. ENFANTS AVEC BESOINS PARTICULIERS – CAMP DE JOUR
9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :
- 9.1 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2016-2019 – PISTE CYCLABLE
- 9.2 FONDS CULTUREL DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – SPÉCIALISATION CULTURELLE AU CAMP DE JOUR

PERSONNEL - ÉLU

10. CHEF D'ÉQUIPE : VACANCES

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11. DEMANDE D'EXCLUSION : CHEMIN DE LA CEINTURE
12. AUTRES ITEMS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. FINANCEMENT À LONG TERME D'UN MONTANT DE 150 000 \$: RÈGLEMENT NUMÉRO 540-2015 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 378 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À LA RÉFECTION ET AU PAVAGE DE LA CHAUSSÉE DU RANG SAINT-HENRI EST SUR UNE LONGUEUR DE 671 MÈTRES À PARTIR DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE DES BOURQUE

122981-03-2017 Il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière pour son emprunt par billets en



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

date du 28 mars 2017 au montant de 150 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 540-2015. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

19 200 \$	2,44900 %	28 mars 2018
19 600 \$	2,44900 %	28 mars 2019
20 100 \$	2,44900 %	28 mars 2020
20 500 \$	2,44900 %	28 mars 2021
70 600 \$	2,44900 %	28 mars 2022

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

122981-03-2017 **Considérant** que, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite emprunter par billet un montant total de 150 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
540-2015	93 438 \$
540-2015	56 562 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 150 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 540-2015 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 28 mars 2017;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	19 200 \$
2019	19 600 \$
2020	20 100 \$
2021	20 500 \$
2022	21 000 \$ (à payer en 2022)
2022	49 600 \$ (à renouveler)



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Benoît-Labre émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 mars 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 540-2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

4. ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES :
DEMANDE DE SUBVENTION

Ce point sera traité à la prochaine séance.

5. REGROUPEMENT (INTÉGRATION) DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-BENOÎT-LABRE
AVEC L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VILLE
SAINT-GEORGES

122982-03-2017 **Considérant** que le projet de loi n°83 adopté et sanctionné par l'Assemblée Nationale le 10 juin 2016 ;

Considérant que la municipalité de St-Benoît-Labre souhaite s'intégrer à l'Office Municipal d'Habitation de Ville de Saint-Georges ;

Considérant que la municipalité de St-Benoît-Labre accepte le projet de regroupement (intégration) de l'Office Municipal d'Habitation de St-Benoît-Labre avec l'Office municipal d'Habitation de Ville de Saint-Georges ;

Considérant que la Société d'Habitation du Québec accepte, autorise et sanctionne le regroupement par intégration des Offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de la MRC Beauce-Sartigan avec l'Office Municipal d'Habitation de Ville de Saint-Georges.

En conséquence, il est proposé par monsieur Cléo Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité autorise l'Office Municipal d'Habitation de St-Benoît-Labre à conclure une convention d'intégration avec l'Office Municipal d'Habitation de Ville de Saint-Georges, et que madame Carmelle Carrier, mairesse soit autorisée à signer la convention et tous les autres documents nécessaires pour donner effet à la présente décision.

6. SERVICE DES INCENDIES : AUTORISATION – ACHAT DES
IMMOBILISATIONS 2017

122983-03-2017 **Il** est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur du service des incendies à procéder à l'achat des immobilisations prévues au budget 2017 d'un montant total de 15 000 \$ à savoir:

Item	Quantité	Prix unitaire	Total
Appareil respiratoire	1	6 000 \$	6 000 \$
Cylindre d'air	2	1 250 \$	2 500 \$



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Système de communication pour appareil respiratoire	2	1 750 \$	3 500 \$
Paires de bottes \$400 ch.	5	400 \$	2 000 \$
Paire de gants	10	100 \$	1 000 \$
Total			15 000 \$

**7. COORDONNATEUR EN LOISIRS ET CULTURE –
REEMPLACEMENT CONGÉ DE MATERNITÉ**

122984-03-2017 **Considérant** que madame Marie-Soleil Gilbert, Coordonnatrice en loisirs et culture quittera ses fonctions pour son congé de maternité dans la semaine se terminant le 1^{er} juillet 2017 et poursuivra son congé parental, après la naissance de son enfant, pour une durée de cinquante-deux (52) semaines;

Considérant que pour assurer son remplacement, le recrutement d'une ressource est nécessaire ;

Considérant que les services de madame Catherine Turcotte ont été recommandés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de madame Catherine Turcotte pour occuper le poste de coordonnatrice en loisirs et culture pendant le congé de maternité et parental de madame Marie-Soleil Gilbert ; d'autoriser la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail.

8. ENFANTS AVEC BESOINS PARTICULIERS – CAMP DE JOUR

122985-03-2017 **Considérant** que des enfants de notre municipalité avec des besoins particuliers désirent participer au camp de jour ;

Considérant que pour répondre adéquatement aux besoins de ces enfants, l'embauche de moniteurs supplémentaires est nécessaire ;

Considérant que des aides financières sont disponibles pour combler une partie des dépenses ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de l'enfant avec des besoins particuliers, non-admissible en garderie ; d'autoriser madame Marie-Soleil Gilbert, coordonnatrice en loisirs et culture à présenter les demandes d'aides financières ; d'autoriser l'embauche d'un moniteur supplémentaire pour l'accompagnement dudit enfant avec des besoins particuliers.

9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

**9.1 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN
PRÉVENTION DE CRIMINALITÉ 2016-2019 – PISTE
CYCLABLE**



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

122986-03-2017

N° de résolution
ou annotation

Considérant que le Ministère de la Sécurité publique a mis en place un programme d'aide financière pour le soutien aux municipalités à l'égard de la prévention de la criminalité ;

Considérant que le projet de l'éclairage de la piste cyclable prévu dans le plan triennal 2017-2018-2019 est admissible au volet 2 dudit programme ayant pour titre « Mise en place de mesures préventives découlant d'un plan d'action ou d'une politique en matière de sécurité » ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Marie-Soleil Gilbert, coordonnatrice en loisirs et culture, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme cité en préambule pour l'éclairage de la piste cyclable selon le montage financier suivant :

Financement : Identifier la contribution financière de la municipalité et si applicable, de ses partenaires	Montant (\$)
Municipalité de Saint-Benoît-Labre	10 000 \$
PSM	49 507,96 \$
Financement total du projet	59 507,86 \$
Coûts : Identifier à liste des coûts prévus et admissibles du projet	Montant (\$)
Sonotubes (199 \$ / sonotube)	5 174 \$
Luminaire solaire livré (1 695 \$ / luminaire)	44 070 \$
Poteaux (170,65 \$ / poteau)	4 436,90 \$
Installation	3 000 \$
Taxes nettes	2 826,96 \$
Coût total admissible du projet	59 507,86 \$

**9.2 FONDS CULTUREL DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
– SPÉCIALISATION CULTURELLE AU CAMP DE JOUR**

122987-03-2017 **Considérant** que deux spécialisations seront offertes aux enfants inscrits au camp de jour, cet été, soit le volet sportif et le volet culturel;

Considérant que les enfants ayant opté pour la spécialisation culturelle suivront une formation avec des artistes et concevront des œuvres visuelles ;

Considérant que pour encourager les jeunes artistes, en herbe, une exposition desdites œuvres se tiendra dans la salle communautaire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds culturel de la MRC de Beauce-Sartigan pour la mise en œuvre de ce programme selon le montage financier suivant :

Financement du projet (prévisions)	
Liste des dépenses	Montants
Promotion du projet	75 \$
Cachets artistes	1 200 \$
Matériel artistique	568 \$
Système d'accrochage mural pour l'exposition	657 \$
Total des dépenses :	2 500 \$

Sources de financement	Montants	Montant confirmé		%
		Oui	Non	



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Entente de développement culturel	2 000 \$		✓	80
Député Paul Busque	500 \$	✓		20
Total des revenus (100 %)	2 500 \$			100

10. CHEF D'ÉQUIPE : VACANCES

122988-03-2017 Il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Richard Giroux, chef d'équipe, à prendre une semaine de vacances, sans solde, dans la semaine débutant le 18 juin 2017.

11. DEMANDE D'EXCLUSION : CHEMIN DE LA CEINTURE

Ce point sera traité à la prochaine séance.

12. AUTRES ITEMS

Aucun point n'a été ajouté à l'ordre du jour.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

122989-03-2017 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fermer la présente séance. Il est 20 h 06.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.


CARMELLE CARRIER, MAIRESSE


EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.